



titre de séjour et détention

Par **patchou**, le **09/06/2019** à **16:20**

bonjour, mon compagnon est arrivé en France le 23/08/2016 suite à un mariage avec une française d'origine marocaine. De leur union est né un fils Riyadh le 31/08/2017. Actuellement, il est en instance de divorce et avait donc demandé à changer son statut de titre de séjour ("parent d'enfant né en France") Depuis le 7 janvier 2019, il a été placé en détention provisoire et n'a donc pu se présenter à son rendez-vous du 11 février pour le renouvellement de son titre de séjour. Le titre de séjour est donc arrivé à expiration. L'avocat en charge de son dossier a fait la demande au juge de se rendre à la préfecture pour effectuer les démarches nécessaires ; cela est impossible au vue d'un effectif en personnel insuffisant pour assurer l'accompagnement Je suis perdue et j'aurais besoin de vos éclairages pour régler ce problème et que mon compagnon puisse renouveler son titre de séjour Merci à ceux qui prendrons le temps de me répondre

Par **amajuris**, le **10/06/2019** à **10:02**

bonjour, pour obtenir un titre de séjour parent d'enfant français, il y a des conditions à remplir, en particulier le demandeur doit prouver qu'il subvient à l'entretien et à l'éducation de son enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans. sans oublier qu'un titre de séjour peut toujours être refusé pour risque de trouble à l'ordre public. salutations